



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/70/47
3 juin 2013

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF DU
FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Soixante-dixième réunion
Bangkok, 1-5 juillet 2013

**PROPOSITION DE PROJET:
L'EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE**

Le présent document contient les observations et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Elimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, quatrième tranche)

ONUDI

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET – PROJETS PLURIANNUELS
L'ex-République yougoslave de Macédoine

I) TITRE DU PROJET	AGENCE
PGEH (phase I)	ONUUDI

II) DERNIERES DONNEE DECLAREES EN VERTU DE L'ARTICLE 7	Année : 2012	0,7 (tonnes PAO)
---	--------------	------------------

III) DERNIÈRES DONNEES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS								Année: 2012	
Produits chimiques	Aérosol	Mousse	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agents de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-123									
HCFC-124									
HCFC-141b									
HCFC-141b dans les polyols pré-mélangés importés		1,6							1,6
HCFC-142b									
HCFC-22					0,7				0,7

IV) DONNEES DE CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Valeur de référence 2009 – 2010:	1,8	Point de départ des réductions globales durables :	3,35
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée:	2,18	Restante:	1,17

V) PLAN D'ACTIVITES		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
ONUUDI	Elimination des SAO (tonnes PAO)	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	1,4
	Financement (\$ US)	159 100	88 150	88 150	88 150	140 825	80 625	80 625	80 625	806 250

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET – PROJETS PLURIANNUELS (SUITE)

VI) DONNEES DU PROJET			2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal (estimation)			n/a	n/a	n/a	2,7	2,7	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	1,8	
Consommation maximale autorisée (tonnes PAO)			n/a	n/a	n/a	1,8	1,8	1,6	1,5	1,4	1,4	1,3	1,2	
Financement approuvé (\$ US)	ONUDI	Coûts du projet	15 000	107 000	294 955	148 000	82 000	82 000	82 000	131 000	75 000	75 000	75 000	1 166 955
		Coûts d'appui	1 125	8 025	22 122	11 100	6 150	6 150	6 150	9 825	5 625	5 625	5 625	87 522
Fonds approuvés par le Comité exécutif (\$ US)		Coûts du projet	15 000	107 000	294 955	0	0	0	0	0	0	0	0	416 955
		Coûts d'appui	1 125	8 025	22 122	0	0	0	0	0	0	0	0	31 272
Fonds totaux soumis à l'approbation de la présente réunion (\$ US)		Coûts du projet	0	0		148 000	0	0	0	0	0	0	0	148 000
		Coûts d'appui	0	0		11 100	0	0	0	0	0	0	0	11 100

Recommandation du Secrétariat

Approbation globale

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du Gouvernement de l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'ONUDI, en sa qualité d'agence d'exécution, a soumis au Comité exécutif lors de sa 70^e réunion une demande de financement pour la quatrième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour un montant total de 148 000 \$ US, plus 11 100 \$ US de coûts d'appui d'agence pour l'ONUDI. Un rapport périodique portant sur la mise en œuvre de la troisième tranche du PGEH ainsi qu'un plan annuel de mise en œuvre pour 2013 sont jointes à la demande.

Contexte

2. La phase I du PGEH de l'ex-République yougoslave de Macédoine avait été approuvée par le Comité exécutif lors de sa 60^e réunion. L'objectif du projet est de réduire de 35% la consommation de référence de HCFC à l'échéance 2020. Le PGEH avait été approuvé préalablement à la décision 60/44 qui est une décision phare concernant les stratégies d'élimination du HCFC. Il prévoit un volet de renforcement institutionnel jusqu'en 2020. Lors de la 60^e réunion du Comité exécutif, le financement de 15 000 \$ US, plus les coûts d'appui d'agence pour la mise en œuvre de la première tranche avaient été approuvés. Conformément à la décision 63/64, le Comité exécutif avait ensuite approuvé un financement de 26 000 \$ US versés par avance en vue de la mise en œuvre de la seconde tranche. Lors de la réunion suivante, le Comité avait approuvé le financement de 81 000 \$ US par le biais de la décision 64/15. Ce montant correspondait à la somme restante pour la mise en œuvre de la deuxième tranche. La deuxième tranche avait donc été financée à hauteur de 107 000 \$ US plus les coûts d'appui d'agence. Dans le cadre de la troisième tranche du PGEH, le pays avait soumis une demande de financement pour des activités supplémentaires liées à la conversion de systèmes à base de HCFC-141b présent dans les polyols pré-mélangés importés, au sein de quatre entreprises. Cette demande avait déjà fait l'objet d'un accord de principe lors de l'approbation initiale du PGEH. Le financement de la troisième tranche y compris celui du secteur des mousses, avait été approuvé lors de la 67^e réunion du Comité, il s'élevait à 294 955 \$ US, plus les coûts d'appui d'agence. Lors de cette même réunion, l'Accord entre le Comité exécutif et le Gouvernement de l'ex-République yougoslave de Macédoine avait été amendé afin de prendre en considération les changements et de fixer la consommation de référence définitive et le point de départ des réductions globales durables. En prenant en compte la composante supplémentaire relative au secteur des mousses, le financement total approuvé en principe conformément aux amendements effectués lors de la 67^e réunion, est de 1 666 955 \$ US auxquels s'ajoutent 87 522 \$ US de coûts d'appui d'agence.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la troisième tranche du PGEH

3. Au nom du Gouvernement de l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'ONUDI a soumis lors de la 70^e réunion du Comité exécutif un rapport sur la mise en œuvre de la troisième tranche du PGEH, le tableau relatif à la communication des données de projets pluriannuels pour la période 2012 et un rapport d'audit et de surveillance pour 2012. Les activités suivantes ont été menées :

- (a) un amendement a été apporté à la loi sur l'environnement afin de réglementer les importations et exportations de SAO. Parmi les nouvelles dispositions, figure un programme de récupération et de recyclage. La loi fait référence à un livret de procédures actuellement en cours d'adoption. Ce livret de procédures décrit entre autres, les règles concernant la récupération et le recyclage, prévoit l'obligation de déclarer les équipements contenant 3 kg de HCFC et plus et de tenir un registre de ces équipements. Au cours de l'année passée, un décret interdisant le conditionnement des frigorigènes dans des emballages à usage unique a été élaboré, il est actuellement en cours d'adoption. L'importation et l'exportation d'équipements contenant des SAO y compris des HCFC, ont été interdites dès 2012 ;

- (b) trente ateliers d'entretien d'équipement de réfrigération de neuf villes ont communiqué les quantités de frigorigènes récupérés et recyclés en 2012. Ainsi, 3,32 tonnes métriques de HCFC-22, 9,69 tonnes d'autres types de frigorigènes dont 151 kilogrammes de CFC-12 et 1,2 tonnes d'ammoniaque ont été récupérés, ainsi que 116 kilogrammes de déchets ;
- (c) l'appel d'offre concernant l'acquisition d'un ensemble d'équipement pour la récupération et le recyclage est en cours ;
- (d) les activités de conversion dans le secteur des mousses ont démarré avec des visites aux entreprises impliquées dans le processus ;
- (e) neuf ateliers de formation de techniciens du secteur de l'entretien ont été organisés dans quatre villes, 174 techniciens ont été formés et accrédités. Les programmes de formation ayant suscité un grand intérêt, l'effectif des bénéficiaires a été augmenté au-delà des 100 techniciens initialement prévus pour l'année 2012. Une liste comprenant le nom, l'affiliation, l'âge et le lieu de résidence de chaque technicien accrédité figure dans le rapport ;
- (f) l'Unité nationale de l'ozone est en train d'élaborer un livret dans le cadre de la formation des agents de douane. Ce document est basé sur les recommandations du PNUE et de l'Organisation mondiale des douanes en la matière, ainsi que sur la législation en vigueur dans le pays ;
- (g) deux ateliers réunissant les parties prenantes ont été organisés ; ils portaient sur les conditions de récupération et de recyclage des équipements et sur l'élaboration d'une base de données des équipements de réfrigération contenant 3 kg de HCFC et plus. Un autre atelier d'information sur le calendrier de l'élimination des HCFC s'adressant plutôt aux entreprises a été également réalisé ; et
- (h) En ce qui concerne les dépenses, sur les 294 955 \$ US approuvés pour cette tranche, 150 639 \$ US ont été décaissés soit 51,1% du financement.

Plans annuels de mise en œuvre pour 2013

4. Les livrets de procédures concernant la récupération et le recyclage ainsi que la déclaration des importations et exportations de SAO devraient être publiés d'ici à un an. Le décret interdisant la vente de de frigorigènes conditionnés dans des emballages à usage unique devrait également être adopté prochainement. D'autres sessions de formations pour les agents des douanes et les techniciens du secteur de l'entretien seront dispensées notamment à l'ensemble des agents des douanes sélectionnés pour bénéficier de formations au cours de la phase I du PGEH. Les équipements pour la récupération et le recyclage seront acquis et distribués, le projet de conversion concernant trois entreprises du secteur des mousses devrait être achevé au cours de l'année 2014. Deux autres ateliers destinés aux parties prenantes devraient également être organisés l'année prochaine.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRETARIAT

OBSERVATIONS

Progrès réalisés et activités planifiées d'ici à 2014

5. La mise en œuvre de la troisième tranche s'est déroulée comme prévue. Les activités sont menées avec une approche globale visant l'adoption et la consolidation de bonnes pratiques en matière d'entretien et la réduction de la dépendance vis-à-vis des HCFC en mettant fin à l'importation d'équipements à base de HCFC dans les secteurs de la réfrigération et de la climatisation. Le système d'autorisation concernant les HCFC semble fonctionner de manière satisfaisante et l'importation de nouveaux équipements à base de HCFC a été interdite.

6. Le Secrétariat a noté qu'en 2012, la consommation de HCFC-22 a baissé de 59% par rapport à la consommation de référence. Le programme de récupération et de recyclage a fortement contribué à la baisse de la consommation de HCFC dans la mesure où il a permis de couvrir 1/5 des besoins en HCFC. Le plan s'avère adapté et en mesure de contribuer à la résolution des difficultés liées à l'élimination des HCFC dans le pays qui devrait donc atteindre les objectifs de conformité en 2013, 2015 et 2020 voire les objectifs plus ambitieux fixés dans le cadre de l'Accord.

RECOMMANDATION

7. Le Secrétariat du Fonds recommande au Comité exécutif de prendre note du rapport annuel sur la mise en œuvre de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour l'année 2012 de l'ex-République yougoslave de Macédoine et de procéder à l'approbation globale de la quatrième tranche de la phase I du PGEH et du plan annuel de mise en œuvre pour 2013 ainsi que des coûts d'appui correspondants conformément au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-dessous.

	Titre du projet	Financement du projet en (\$ US)	Coûts d'appui (\$ US)	Agence d'exécution
(a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, quatrième tranche)	148 000	11 100	ONUDI
